

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :  
(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 480 098**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 07249**

(54) Pare-soleil pliable et portable.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 45 F 1/04.

(22) Date de dépôt ..... 10 avril 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 11 avril 1980, n° G 80 09 957.6.

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 42 du 16-10-1981.

(71) Déposant : STÖTZER Dieter, résidant en RFA.

(72) Invention de : Dieter Stötzer.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Claude Rodhain, conseils en brevets d'invention,  
30, rue La Boétie, 75008 Paris.

Pare-soleil pliable et portable.

L'invention a pour objet un pare-soleil pliable et portable, constitué par un coupon de toile pare-soleil muni d'oeilletts, avec des éléments de tension et de retenue.

5 Pour se protéger contre le rayonnement solaire, par exemple sur une plage, il est connu d'utiliser des écrans pare-soleil. Mais on utilise aussi, de temps en temps, de simples toiles appelées pare-soleil 10 qui sont directement fixées au sol, le plus souvent en position oblique, à l'aide de tringles et de cordes (voir par exemple les brevets U.S. 288 2913 et 297 0600).

L'invention a pour but, en partant 15 des toiles pare-soleil connues, de les perfectionner en les agençant sous forme pliable, préparées pour l'emploi, contenant tous les éléments nécessaires, sans possibilité de perte et sans créer de risque extérieurement. Ce pare-soleil doit être léger et pouvoir être plié dans un volume minimal 20 avec tous les accessoires. Sa légèreté doit permettre, notamment, le transport en voyage et il ne doit pas être nécessaire de prévoir des poches ou sacs d'emballage séparés.

L'invention concerne à cet effet 25 un pare-soleil du type ci-dessus, caractérisé en ce que le coupon de toile pare-soleil est muni dans une zone d'angle d'une garniture en forme de poche recevant les éléments de tension et de retenue sous forme de barres enfichables, au moins deux longueurs de corde et des broches de clouage au sol, l'ouverture d'accès de cette garniture étant dirigée vers le reste de la surface du coupon pare-soleil, la 30 largeur de la garniture correspondant au tiers de la largeur du coupon pare-soleil, une poignée de transport et des éléments d'attache étant disposés dans la zone d'angle opposée en diagonale.

Des dispositions indiquées dans la 35 suite permettent d'obtenir des modes de réalisation avantageux de l'invention.

- 2 -

Avec cet agencement, il est possible d'utiliser avantageusement le coupon pare-soleil lui-même en tant que poche pour les autres accessoires. Après pliage et enroulement, on obtient un pare-soleil de dimensions réduites, facile à transporter. Ce pare-soleil peut bien entendu être disposé dans une valise s'il y a encore de la place dans celle-ci. Mais il peut aussi, par exemple au cours de voyages en avion, être transporté aisément en tant que bagage à main, le cas échéant par un enfant.

En tant que matière de toile pare-soleil, on utilise de préférence la matière suivant le modèle d'utilité allemand 79 26 758. Bien qu'elle donne de l'ombre, cette matière permet le brunissement de la peau.

L'invention sera mieux comprise en regard de la description ci-après et des dessins annexés représentant un exemple de réalisation de l'invention, dessins dans lesquels :

- la Fig. 1 est une vue de dessus du pare-soleil pliable déroulé;
- la Fig. 2 représente le pare-soleil à l'état enroulé pour le transport.

Le coupon de toile pare-soleil 1, en matière appropriée, a pour dimensions sensiblement 1,5 m x 2 m et est plié suivant des domaines 8 correspondant chacun à un tiers, dans le sens de la flèche 2' et dans l'ordre 1', 2'. Le coupon 1 est ensuite enroulé. Dans la partie de bordure 9 située à gauche, à savoir dans la zone d'angle 12, est disposée la garniture 2 en forme de poche. Dans cette garniture sont disposées, en partant de l'ouverture 11, les barres enfichables 3, au moins deux longueurs de corde 4 et les broches de clouage au sol 5, ces accessoires étant enroulés conjointement avec le coupon. En d'autres termes, ces accessoires sont disposés sans possibilité de perte et ne créent aucun risque extérieurement car ils ne sont pas en saillie latéralement sur le pare-soleil enroulé.

- 3 -

La poignée de transport 6 est dis-  
posée dans la zone d'angle 10 située à l'opposé en diagonale.  
Un élément d'attache 7 est disposé de chaque côté de cette  
poignée par sa partie médiane 7', de telle sorte que le pare-  
soleil enroulé peut être aisément lié par les éléments d'at-  
tache 7 en forme de bande et peut être fermé de façon serrée  
par bouclage, nouage ou, le cas échéant, par une boucle  
d'arrêt.

La poignée de transport 6 et les  
10 éléments d'attache 7 peuvent, en raison de leur disposition,  
être cousus en une seule opération effectuée en particulier  
dans la partie de bordure indéchirable du coupon de toile 1.

Etant donné que, comme on le voit  
sur la Fig. 1, l'ouverture 11 de la poche 2 est dirigée  
15 vers la partie restante du coupon, les extrémités parfois  
pointues des broches de clouage au sol 5 et des barres 3 ne  
peuvent pas percer la matière du coupon de toile 1 car ces  
extrémités sont dirigées vers les coutures renforcées de la  
poche 2.

20 Les modes de montage possibles  
d'une telle toile pare-soleil à l'aide des accessoires sont  
connus et n'ont pas besoin d'être décrits ou représentés de  
façon plus précise.

REVENDICATIONS

1°) - Pare-soleil pliable et portable, constitué par un coupon de toile pare-soleil (1) muni d'oeilletts avec des éléments de tension et de retenue (3), caractérisé en ce que le coupon de toile pare-soleil (1) est muni dans une 5 zone d'angle (12) d'une garniture (2) en forme de poche recevant les éléments de tension et de retenue sous forme de barres enfichables (3), au moins deux longueurs de corde (4) et des broches (5) de clouage au sol, l'ouverture d'accès (11) de cette garniture étant dirigée vers le reste de la 10 surface du coupon pare-soleil (1), la largeur de la garniture (2) correspondant au tiers (8) de la largeur du coupon pare-soleil (1), une poignée de transport (6) et des éléments d'attache (7,7') étant disposés dans la zone d'angle (10) opposée en diagonale.

15 2°) - Pare-soleil selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'un élément d'attache (7) est disposé à côté de la poignée de transport (6) dans la partie de bordure du coupon (1).

20 3°) - Pare-soleil selon la revendication 2, caractérisé en ce que les éléments d'attache (7) en forme de bandes sont fixés par leur partie médiane (7') sur la bordure du coupon (1).

25 4°) - Pare-soleil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la poignée porteuse (6) et les éléments d'attache (7) sont disposés au milieu de la zone d'angle (10).

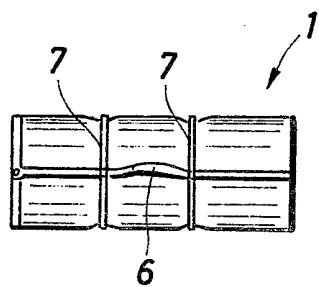
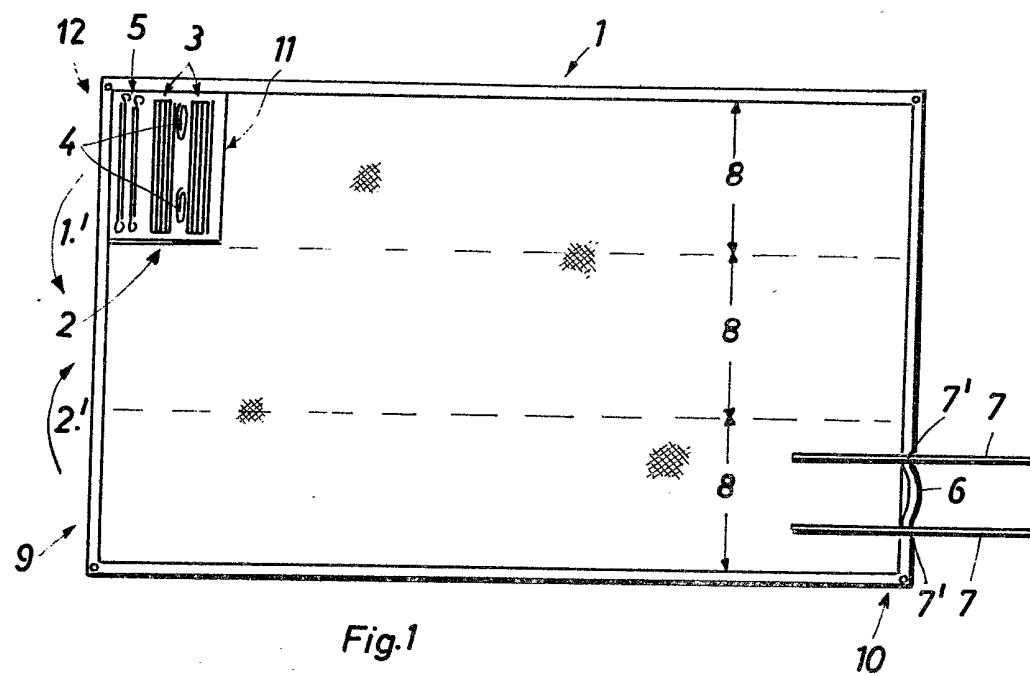


Fig. 2